



# Rentrée scolaire 2016 à Mayotte : une situation très préoccupante !

(Compte rendu de l'audience syndicale du 8 septembre 2016 au vice-rectorat)

Pour le vice-rectorat : Madame COSTANTINI (vice-rectrice), Monsieur LACOUTURE (secrétaire général).  
Pour la CGT éduc'action Mayotte : Quentin SEDES, Michael HENNI, Nicolas ROUCHON, Bruno DEZILE.

Le bureau du SDEN CGT éduc'action Mayotte a été reçu au vice-rectorat en audience syndicale, jeudi 8 septembre 2016.

## Rentrée scolaire et le mouvement des titulaires :

Pour Mme la vice-rectrice, la rentrée s'est bien passée et la très grande majorité des postes sont pourvus dans le premier comme le second degré. Le mouvement des titulaires serait très satisfaisant avec un différentiel de +35 dans le second degré. Néanmoins, le vice-rectorat ne cache pas son inquiétude pour les années prochaines et reconnaît un taux de contractuel global de 35% et de 42% dans le second degré. 325 néo-contractuels ont en outre été accueillis le 7 septembre.

**L'analyse de la CGT éduc'action Mayotte est quelque-peu différente...** Le mouvement des titulaires est très certainement le plus mauvais depuis de nombreuses années, particulièrement dans le corps des certifiés avec un nombre de nouveaux arrivants deux fois moins important par rapport aux années antérieures aux modifications statutaires liées à la départementalisation (plus de 400 jusqu'à 2013, tout juste 200 cette année) . Il est ainsi notable que cette, le nombre de « néo-contractuels » est supérieur au nombre de « nouveaux arrivants titulaires... » De la même manière, la plupart des collègues qui avaient demandé une annulation de mutation suite à la flambée de violence de mai-juin dernier ont essuyé un refus catégorique de l'administration. Quant au taux de contractuel, il est de loin de plus élevé de toutes les académies et sa progression fulgurante ces dernières années, dramatique. D'ailleurs, en tenant compte du nombre d'heures supplémentaires effectuées par de nombreux collègues (certains sous la pression de leur hiérarchie) et des postes réellement vacants constatés sur le terrain, le besoin réel pour faire face à cette pénurie d'enseignants titulaires est en réalité plus important encore.

Constructions scolaires : le Lycée de Mamoudzou Nord n'a pas pu ouvrir à la rentrée et devrait, selon le vice-rectorat, ouvrir en janvier (nous en doutons...). Le collège de Ouangani, dont les élèves et les personnels sont actuellement accueillis au collège de Chiconi (portant l'effectif de cet établissement au chiffre hallucinant de 2000 élèves, comme celui de Doujani), il devrait également ouvrir en janvier. Le chantier du collège de Bouéni n'a pas encore débuté et son ouverture n'est pas prévue avant 2018/2019 au mieux.

**La CGT éduc'action Mayotte dénonce la surpopulation dans les établissements qui témoigne d'un sous-investissement dans l'éducation. Nous serons par ailleurs très vigilants en ce qui concerne la sécurité des élèves et des personnels.**

Madame la vice-rectrice nous a également confirmé que tous les établissements que les ouvertures de nouveaux établissements se font à moyens constants en postes d'agents administratifs, techniques et de vie-scolaire. **Pour la CGT éduc'action Mayotte, cela ne peut**

impliquer qu'une dégradation continues des conditions matérielles dans lesquelles étudient les élèves et exercent les personnels. Cela démontre également qu'une fois de plus que Mayotte n'est toujours pas considérée par le gouvernement comme un département à part entière !

**Non, Madame la vice-rectrice, pour la CGT éducation Mayotte, la rentrée ne s'est pas bien déroulée et il est urgent que le gouvernement entende nos revendications et prenne rapidement des mesures concrètes pour restaurer l'attractivité de Mayotte !**

Attractivité : la vice-rectrice nous a confirmé la publication prochaine d'un décret IFCR réécrit, sans pour autant pouvoir nous en préciser la teneur.

**Nous jugerons sur pièce mais rappelons que la CGT éducation Mayotte revendique une attribution de l'IFCR à un taux de 100% sans condition d'ancienneté.**

Concernant les mesures d'accélération de carrière sur lequel le gouvernement s'est également engagé, la méthode de fiscalisation des indemnités...silence radio ! Quant aux bonifications au barème (à l'inter et à l'intra) que nous revendiquons, la vice-rectrice considère que cela ne doit pas être une mesure générale mais conditionnée à la « manière de servir » des personnels.

**Pour la CGT éducation Mayotte une telle vision des choses n'est pas sérieuse et elle s'opposera catégoriquement à toute bonification « au mérite » qui ouvrirait la porte, une fois de plus, au subjectif et à l'arbitraire.**

Contractuels : la situation des contractuels nous préoccupe particulièrement. Nous avons demandé des précisions sur la prime d'installation versée au « néo-contractuels » recrutés pour cette rentrée scolaire. Celle-ci est de 5 mois de traitement indiciaire, versée en 4 fractions. 150 collègues environ seraient actuellement concernés.

En premier lieu, ce dispositif interroge sur la politique réellement menée par le gouvernement pour le service public d'éducation à Mayotte, alors même que de nombreux titulaires ne bénéficient d'aucune indemnité d'installation. En second lieu, elle provoque un fort sentiment d'injustice pour de nombreux collègues non-titulaires arrivés précédemment et n'ayant bénéficié d'aucune prime.

**La CGT éducation Mayotte, revendique donc, en parallèle avec une politique ambitieuse de restauration de l'attractivité de Mayotte visant à faire venir des agents titulaires, que tous les collègues contractuels puissent bénéficier d'une prime les indemnisant de leurs frais d'installation.**

Nous sommes également revenus sur le « mouvement » des enseignants contractuels, qui apparaît comme opaque et suscite une forte incompréhension chez de nombreux collègues. Le vice-rectorat confirme, qu'il n'existe pas et qu'il n'existera pas de barème, compte-tenu de difficultés matérielles et temporelles dans la gestion de ces agents.

Nous n'ignorons pas les difficultés auxquelles sont confrontés les personnels administratifs du vice-rectorat et le sous-effectif chronique dans certains services.

**Néanmoins, La CGT éducation demande que ce système soit revu afin de permettre une véritable transparence dans ce domaine.**

Enfin, nous avons fait le point sur les congés formation attribué aux collègues enseignants non-titulaires. Cette année, 6 collègues ont pu bénéficier d'un congé formation. Nous avons demandé que ce quota soit sensiblement revu à la hausse et que les contingents non attribués à des titulaires puissent l'être à des non-titulaires. Madame la vice-rectrice considère que cela n'est pas possible car il faudrait alors remplacer ces collègues par d'autres contractuels... Certes, mais **pour la CGT éducation Mayotte, l'amélioration du niveau scolaire des élèves de Mayotte doit s'envisager au-delà de la gestion immédiate de la pénurie et il est donc indispensable de permettre à davantage de contractuels de bénéficier d'une formation leur permettant d'accéder à la titularisation.**

Scolarisation des enfants dans le premier degré : de nombreux enfants éprouvent les plus grandes difficultés pour se faire réinscrire cette année. Le vice-rectorat dénombre une différence de 540 élèves par rapport aux effectifs attendus (en l'absence d'informations fiables, nous ne contesterons pas ce chiffre bien qu'il nous semble sous-évaluée). Le vice-rectorat a donné pour consigne aux directeurs d'écoles de ne pas accueillir les enfants qui ne sont pas inscrits par les mairies. Nous **avons rappelé que l'accueil de tous les enfants était une obligation légale**, inscrit dans notre code de l'éducation mais Madame la vice-rectrice établit une nuance entre « accueillir » et « admettre » (sic).

**Pour la CGT éducation Mayotte, tout ceci n'est pas tolérable et exige que l'ensemble des pouvoirs publics (mairies, vice-rectorat, préfecture) mette tout en œuvre pour que tous les enfants présents sur le territoire soient scolarisés dans les plus brefs délais !**

[cgt.mayotte@gmail.com](mailto:cgt.mayotte@gmail.com) / 0639 94 05 98 / [www.cgteducationmayotte.com](http://www.cgteducationmayotte.com)